

Le vingt-trois mars 2023 à 18h45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

**Présents :**

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

**Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier  
M. ROUAULT Sébastien pouvoir à M. PERROQUIN Jérôme

**Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :**

Mme BREUVART Sandrine  
Mme BASSET Sandrine  
Mme JOUET Chrystelle

**Secrétaire de Séance :**

Mme POINEUF Elisabeth

---

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Gratuité un mois de loyer locataire logement communal

## Délibérations du conseil municipal

### 1- FINANCES

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- *Budget principal de la Commune*
- *Budget Annexe Cuisine Centrale*
- *Budget Annexe Lotissement de La Mare La Ferrière*
- *Budget Annexe Lotissement du Clos Doré- St Lubin*
- *Budget Annexe Lotissement Centre Bourg*
- *Budget Annexe Lotissement Rue du Courtil*
- *Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava*

#### **Comptes de gestion**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal s'est prononcé sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2022.

#### **Compte administratif**

Sous la présidence de M. BOUTRON Romain, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a examiné les comptes administratifs communaux 2022.

Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, hors de la présence de Mme Chantal NEVO, Maire, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets principal et annexes 2022.

#### **Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement.

## Vote des Budgets Primitifs 2023

Pour donner suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 27 Février 2023, Mme le Maire a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le budget primitif 2023 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour les budgets annexes.

Les budgets détaillés par chapitre ont été annexés et présentés en séance.

Pour rappel,

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

## 1-1 Budget Commune

### 1.1.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget principal « commune » fait apparaître les résultats suivants :

#### La section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 : 870 015.48 €
- Résultat de clôture 2022 : 870 015.48 € (totalité du RF 2021 affecté en RI2022 soit 1 026 593.26€)

#### La section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 : - 471 853.41€
- Résultat de clôture 2022 : -584 456.42 € (RI 2020 -112 603.01€)

#### Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget principal « commune », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

### 1.1.2 Approbation du Compte Administratif

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement 2022	3 893 426.89 €	4 763 442.37 €	870 015.48 € (Résultat 2022)
Résultat reporté de 2021	0 €		0 €
			<b>Cumul : 870 015.48 €</b>
Investissement 2022	2 619 015.39 €	2 147 161.98 €	- 471 853.41 €
Résultat reporté de 2021	112 603.01 €		-112 603.01 €
			<b>Cumul -584 456.42 €</b>
Résultat 2022	6 512 442.28 €	6 910 604.35 €	398 162.07 €
Résultat de clôture	6 625 045.29 €	6 910 604.35 €	<b>285 559.06 €</b>

Voté à l'unanimité

### 1.1.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 870 015.48 €
- Un déficit d'investissement de : 471 853.41 €

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- L'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 870 015.48 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 471 853.41 €**

**Voté à l'unanimité**

#### **1.1.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget principal « commune » 2023.

Le volume total du projet de budget « commune » pour 2023 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	4 637 214 €	4 637 214 €
<b>Investissement</b>	5 673 842 €	5 673 842 €
<b>Total</b>	10 311 056 €	10 311 056 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023

**Voté à l'unanimité**

### **1-2 Budget Cuisine Centrale**

#### **1.2.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : - 21 477.70 €
- Résultat de clôture 2022 : - 410 506.74 € (RF cumulés repris : - 389029.04 €)

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : + 40 227.96 €
- Résultat de clôture 2022 : 75 021.09 € (Résultat 2021 +34793.13€)

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Cuisine Centrale », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

### 1.2.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Cuisine Centrale ».

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement 2022	581 378.00 €	559 900.30 €	- 21 477.70 €
Résultat reporté de 2021	389 029.04 €		-389 029.04 € Cumul : - 410 506.74 €
Investissement 2022	16 818.64 €	57 046.60 €	+ 40227.96 €
Résultat reporté de 2021		34 793.13 €	+34 793.13 € Cumul : + 75 021.09 €
Résultat 2022	598 196.64 €	616 946.90 €	18 750.26 €
Résultat de clôture	987 225.68 €	651 740.03 €	-335 485.65 €

Voté à l'unanimité

### 1.2.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 21 477.70 €
- Un excédent d'investissement de : 40 227.96 €

Il a été proposé au conseil municipal

- L'affectation définitive suivante :
  - Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 410 506.74 €
  - Excédent d'investissement reporté (R001) : 75021.09 €

Voté à l'unanimité

### **1.2.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Cuisine Centrale 2023.

Le volume total du projet de budget Cuisine Centrale pour 2023 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 059 257.00 €	1 059 257.00 €
<b>Investissement</b>	133 539.00 €	133 539.00 €
<b>Total</b>	1 192 796 €	1 192 796.00 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

**Voté à l'unanimité**

### **1-3 Budget annexe « Lotissement de la Mare – La Ferrière »**

#### **1.3.1 Approbation du Compte de Gestion**

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : 0 €
- Résultat de clôture 2022 : 2123.70 € (résultat 2021 reporté)

**La section d'investissement** fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2021 : 0 €
- Résultat de clôture 2022 : -2123.64 € (résultat 2021 reporté)

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la Mare », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

#### **1.3.2 Approbation du Compte Administratif**

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

**Il a été proposé au conseil municipal**

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement 2022	2 123.64 €	2 123.64 €	0 €
Résultat reporté de 2021		2 123.70 €	2 123.70 €
Investissement 2022	2 123.64 €	2 123.64 €	0 €
Résultat reporté de 2021	2 123.64 €		- 2 123.64 €
Résultat 2022	4 247.28 €	4 247.28 €	0 €
Résultat de clôture (2022+résultat reporté)	6 370.92 €	6 370.98 €	0.06 €

**Voté à l'unanimité**

### **1.3.3 Affectation du Résultat**

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit d'investissement de : 0 €

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- L'affectation définitive suivante :
  - **Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 2 123.70 €**
  - **Déficit d'investissement reporté (D001) : 2 123.64 €**

**Voté à l'unanimité**

### **1.3.4 Vote du Budget**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de La Mare 2023.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2023 est arrêté comme suit :



	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	4 247.34 €	4 247.34 €
<b>Investissement</b>	4 247.28 €	4 247.28 €
<b>Total</b>	8 494.62 €	8 494.62 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

**Voté à l'unanimité**

#### 1-4 Budget annexe « Lotissement du Clos Doré »

##### 1.4.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : 0 €
- Résultat de clôture 2022 : 0 €

**La section d'investissement** fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2022 : 0 €
- Résultat de clôture 2022 : 0 €

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Clos Doré », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité**

##### 1.4.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
<b>Fonctionnement 2022</b>	<b>65647.91 €</b>	<b>65647.91 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Cumul : 0 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>65647.91 €</b>	<b>65647.91 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>			<b>Cumul : 0 €</b>
<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>			

Pas d'affectation de résultat pour ce budget.

**Voté à l'unanimité**

### 1.4.3 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement du Clos Doré 2023.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2023 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>65 652.91 €</b>	<b>65 652.91 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>65 647.91 €</b>	<b>65 647.91 €</b>
<b>Total</b>	<b>131 300.82 €</b>	<b>131 300.82 €</b>

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

**Voté à l'unanimité**

## **1-5 Budget annexe « Lotissement Centre Bourg »**

### 1.5.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Centre Bourg » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : 17220.44 €
- Résultat de clôture 2022 : 0 € (résultat reporté 2021 -17220.44 €)

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : + 29923.52 €
- Résultat de clôture 2022 : 0 € (Résultat reporté 2021 -29923.52)

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement Centre Bourg », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

**Voté à l'unanimité****1.5.2 Approbation du Compte Administratif**

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg ».

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
<b>Fonctionnement 2022</b>	<b>42 233.55 €</b>	<b>59 453.99 €</b>	<b>17 220.44 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>	<b>17 220.44 €</b>		<b>- 17 220.44 €</b>
			<b>Cumul : - 0 €</b>
<b>Investissement 2022</b>	<b>0 €</b>	<b>29 923.52 €</b>	<b>29 923.52 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>	<b>29 923.52 €</b>		<b>-29 923.52 €</b>
			<b>Cumul : -0 €</b>
<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>42 233.55 €</b>	<b>89 377.51 €</b>	<b>47 143.96 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>89 377.51 €</b>	<b>89 377.51 €</b>	<b>-0 €</b>

**Voté à l'unanimité****1.5.3 CLOTURE DU BUDGET**

Après la présentation des résultats du budget lotissement centre bourg et compte tenu de la vente des deux lots dudit lotissement, Mme Le Maire a précisé aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de clore ce budget. Cette procédure permettra également d'en informer les services des Impôts et ne nécessitera plus de réaliser les déclarations trimestrielles de TVA.

**Voté à l'unanimité**

## 1-6 Budget annexe « Lotissement rue du Courtil »

### 1.6.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

#### La section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 : 6 513.70 €
- Résultat de clôture 2022 : 66 798.51 € (résultat 2021 reporté 60 284.81 €)

#### La section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 : 4654.05 €
- Résultat de clôture 2022 : -20 927.25 € (Résultat 2021 reporté -25 581.30 €)

#### Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

#### Voté à l'unanimité

### 1.6.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

#### Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement du Courtil »

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
<b>Fonctionnement 2022</b>	2 5581.67 €	32 095.37 €	<b>+6 513.70 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>		60 284.81 €	+60 284.81 €
			<b>Cumul : 66798.51 €</b>
<b>Investissement 2022</b>	20 927.25 €	25 581.30 €	<b>4 654.05 €</b>
<b>Résultat reporté de 2021</b>	25 581.30 €		-25 581.30 €
			<b>Cumul : -20 927.25 €</b>
<b>Résultat 2022</b>	46 508.92 €	57 676.67 €	11 167.75 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>72 090.22 €</b>	<b>117 961.48 €</b>	<b>45 871.26 €</b>

#### Voté à l'unanimité

### 1.6.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : +6 513.70 €
- Un excédent d'investissement de : 4 654.05 €

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- L'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 66798.51 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 20927.25 €**

**Voté à l'unanimité**

### 1.6.4 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2023.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2023 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	140081.06 €	140081.06 €
<b>Investissement</b>	34229.10 €	34229.10 €
<b>Total</b>	174 310.16 €	174 310.16 €

Mme le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés

**Voté à l'unanimité**

## **1-7 Budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava »**

### 1.7.1 Approbation du Compte de Gestion

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava » fait apparaître les résultats suivants :

**La section de fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : 0 €
- Résultat de clôture 2022 : -0.25 € (résultat 2021 reporté -0.25 €)

**La section d'investissement :**

- Résultat de l'exercice 2022 : -5 607.00 €
- Résultat de clôture 2022 : -14 551.26 € (résultat 2021 — 8 944.26 €)

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2022 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la croix hyava », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

### 1.7.2 Approbation du Compte Administratif

Les résultats 2022 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public.

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava »

CA 2022	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement 2022	5607.00 €	5 607.00 €	0€
Résultat reporté de 2021	0.25 €	0 €	-0.25 €
			<b>Résultat cumulé 0.25 €</b>
Investissement 2022	5 607.00 €	0 €	-5 607.00 €
Résultat reporté de 2021	8 944.26 €		-8 944.26 €
			<b>Résultat Cumulé : - 14 551.26 €</b>
Résultat exercice 2022	11 214.00 €	5 607.00 €	5 607.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>20 158.51 €</b>	<b>5 607.00 €</b>	<b>-14 551.51 €</b>

Voté à l'unanimité

### 1.7.3 Affectation du Résultat

Le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit d'investissement de : 5 607.00 €

Il a été proposé au conseil municipal :

- L'affectation définitive suivante :

- Déficit de Fonctionnement reporté (D002) 0.25 €
- Déficit d'investissement reporté (D001) : 14 551.26 €

Voté à l'unanimité

### 1.7.4 Vote du Budget

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de la Croix Hyava 2023.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2023 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	43 822.00 €	43 822.00 €
<b>Investissement</b>	58 368.26 €	58 368.26 €
<b>Total</b>	102 190.26€	102 190.26 €

**Voté à l'unanimité**

#### 1-8 Vote des taux d'imposition

« Séance suspendue à 19h12 – Echange autour d'une augmentation d'impôt –

**Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire**

Suite au regroupement des deux Communes historiques en une Commune nouvelle, le Conseil Municipal avait voté un taux unique pour chaque taxe locale. Chaque taux unique représente un taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 46.05 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

Depuis 2017, il est appliqué pour chaque Commune historique un taux qui sera lissé progressivement sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour tout le territoire de PLEMET.

Pour rappel également, la taxe d'habitation est supprimée en 2023. Seule certaines résidences secondaires sont concernées.

Taxe	Pour mémoire – exercice 2022		
	Bases 2022	Taux	Produit fiscal assuré à taux constant
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>324 280 €</b>	<b>17,89 %</b>	<b>58 014 €</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>2 840 337 €</b>	<b>46.05 %</b>	<b>1 307 975 €</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>184 324 €</b>	<b>68,55 %</b>	<b>126 354 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 492 343 €</b>

Taxe	Année 2023			Taux voté
	Bases nettes prévisionnelles 2020	A taux constant	Produit fiscal assuré à taux constant	
<b>Taxe d'Habitation</b>	347 304 €	17,89 %	62 133 €	
<b>Taxe foncière bâtie</b>	3 065 000 €	46.05 %	1 411 433 €	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	135 000 €	68,55 %	135 523 €	
<b>TOTAL</b>			1 609 089 €	

Il est important de rappeler que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle Compte tenu de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour les 3 taxes, il devrait être appliqué pour chaque Commune historique les taux de taxes suivants :

Taxe	LA FERRIERE		PLEMET	
	2022 – pour mémoire	2023 à taux constant	2022 – pour mémoire	2023 à taux constant
TH	16.57%	16.54%-	18,04 %	18.01%
TFB	43.82%	43.81	46.27%	46.27%
TFNB	70.25%	70.27%	67.82 %	67.83%

**Voté à l'unanimité**

**1-9 Tarif restauration EHPAD**

**Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire**

Pour donner suite aux différents échanges entre la direction de l'EPMS et la collectivité, il est proposé une augmentation du tarif appliqué pour la restauration de l'EHPAD.

Le conseil municipal a été invité à valider les propositions suivantes :

- Augmentation de 2% du tarif appliqué



- Augmentation de 5.5% correspondant à la TVA, le budget cuisine centrale étant à compter du 01/01/2023 assujetti à la TVA.

**Voté à l'unanimité**

### 1-10 Subventions communales 2023 aux associations locales

**Rapporteur Ronan Fernandez**

Après l'instruction des demandes formulées par dossier, la commission Sport, Jeunesse et vie associative, réunie le mardi 7 mars propose d'attribuer les montants suivants aux associations locales.

Le tableau a été présenté en séance

\*Le Camp-Vert : Subvention exceptionnelle liée à l'anniversaire de l'association.

\*Patrice RAULT : les subventions attribuées correspondent à 80-90% à ce qui était demandé dans les dossiers des associations

**Voté à l'unanimité**

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

### 2- Gratuité un mois de Loyer locataire logement communal

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le bâtiment communal - sis 2 place du Général Leclerc - composé de 4 logements, a subi un dégât des eaux important en 2022.

Les agents du CTM ont remédié à la fuite.

Par conséquent, des infiltrations d'eau et des moisissures ont été constatés dans le logement A, ce qui a fortement impacté la locataire.

**Il a été proposé au conseil municipal :**

- D'indemniser la locataire d'un mois de loyer pour les dommages subis.

Le loyer mensuel sans les charges s'élevant à 430,64 €.

**Voté à l'unanimité**

### Questions Diverses

- Bretagne Ladies Tour : 10 mai
  - Patrice RAULT cherche 1 association pour le départ ainsi qu'une association pour la buvette

- Bernard BOUDARD :
  - Journées Citoyennes : quels travaux ?
- Ronan FERNANDEZ :
  - Animations du 14 juillet au Minerai
- Jérôme PERROQUIN :
  - Carnaval : sécurité des piétons

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 20h30

Le secrétaire de séance,  
Mme POINEUF Elisabeth



Le Maire,  
Chantal NÉVO

